



Session extraordinaire 2013-2014

LB/pk

P.V. SCCJ 02

## **Sous-commission "Création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises" de la Commission juridique**

### **Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2014**

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2014
2. Organisation des travaux
3. Divers

\*

Présents : M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas  
M. Mariza Isabel Guerreiro Victoria, du Ministère de la Justice  
M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Viviane Loschetter

\*

Présidence : M. Léon Gloden, Président de la Commission

\*

#### **1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2014**

Le projet de procès-verbal rencontre l'accord unanime des membres de la sous-commission.

#### **2. Organisation des travaux**

##### **Explications du représentant du Ministère de la Justice**

Le représentant du Ministère de la Justice explique que l'examen des dispositions figurant sous le chapitre 16 «Dommages et intérêts; intérêts de retard» (article 159 à 171) de l'annexe I de la proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente a

été finalisé lundi dernier dans le groupe de travail réunissant les représentants des 28 Etats membres.

La prochaine réunion, consacrée à l'examen des chapitres 17 «Restitution» (articles 172 à 177) et 18 «Prescription» (articles 178 à 186), aura probablement lieu au courant du mois d'octobre 2014.

Il convient d'observer, eu égard au processus actuellement engagé en vue de la nomination et de la confirmation des nouveaux commissaires composant la Commission européenne (le mandat de la Commission européenne actuel prend fin le 31 octobre 2014), que la position de la nouvelle Commission européenne au sujet de la proposition de règlement n'est pas encore connue.

### **Echange de vues**

Le représentant du groupe politique LSAP s'interroge, au vu de l'incertitude persistante quant à une réelle volonté politique au niveau européen, sur l'utilité et la portée des travaux engagés par la présente sous-commission. Cette interrogation ne vise pas, d'une manière quelconque, la nécessité et l'importance de la proposition de réglementation relatif à un droit commun européen de la vente qui répond à un besoin réel.

L'orateur aimerait savoir si la constitution de la présente sous-commission par le Parlement luxembourgeois a un impact en termes de perception au niveau européen. Qu'en est-il du degré et du poids en termes politiques?

Finalement, il donne à considérer que parallèlement aux travaux de la présente sous-commission, un groupe de travail ad hoc constitué sous la houlette du Ministère de la Justice continue de fonctionner.

Le représentant du groupe politique DP déclare soutenir ces propos.

M. le Président reconnaît que le résultat escompté n'est pas garanti et propose d'avoir un échange de vues, au sein de la Commission juridique (commission qui a pris la décision d'instituer la sous-commission «Création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises» de la Commission juridique) avec M. le Ministre de la Justice au sujet de l'opportunité de la continuation des travaux menés par la sous-commission.

### **3. Divers**

#### **Calendrier des prochaines réunions**

A l'ordre du jour des réunions du 25 septembre 2014 de 12h30 à 14h00 et du 2 octobre 2014 de 12h30 à 14h00 figureront l'examen des chapitres 17 et 18 (articles 172 à 186) de l'annexe I de la proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente.

La secrétaire-administrateur,  
Laurent Besch

Le Président,  
Léon Gloden